

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération

N° 25.022.1

En exercice ... 37

Présents 26

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE**

Date de la convocation : 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 10 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Brigitte SOULET.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_02

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 avril 2025

Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-14 et L5217-10-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'en vertu des articles L2121-14 et L5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien que le Président puisse assister à la discussion, ce dernier doit se retirer au moment du vote ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉSIGNE monsieur Pierre CROS, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne.

II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

17 AVR. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

17 AVR. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Brigitte SOULET

